

# Pourquoi se syndiquer à la cgt

## Vous hésitez à vous syndiquer ?

## 5 bonnes raisons pour adhérer à la CGT-CRN !

### 1. La CGT-CRN est un syndicat de proximité, à vos côtés dans les services et les lycées.

Ce sont des collègues que vous connaissez, présent.es avec vous au quotidien, visibles et disponibles, vers lesquels vous pouvez vous tourner pour un conseil, une demande, une défense individuelle ou collective.

Ils/elles portent vos préoccupations, vos questions et vos revendications pour obtenir satisfaction.

Le syndicat CGT-CRN est joignable lors de ses permanences à Rouen, Caen et Le Havre.

### 2. La CGT-CRN accompagne et défend les droits des agent.es et la solidarité entre eux.

Elle s'adresse à tou.tes les agent.es, quels que soient la catégorie et le statut, tout en cherchant la solidarité de tous et toutes. Elle organise cette solidarité concrètement en gérant et approvisionnant des caisses de grèves lors des mouvements afin que chacun.e puisse prendre part aux manifestations et actions.

La CGT-CRN assure devant l'administration la défense individuelle des agent.es et l'exercice de leurs droits statutaires, qu'ils/elles soient syndiqué.es ou non.

Elle relaie les alertes sur nos métiers et soutient les agent.es souffrant de pressions hiérarchiques.

### 3. La CGT-CRN combat toute forme de discrimination.

Elle se bat pour l'égalité réelle : pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, contre le racisme, le sexisme et l'homophobie et contre toutes les formes de discrimination.

Elle participe aux mouvements et manifestations dans des cadres unitaires sur

ces questions et se mobilise pour défendre les agent.es victimes.

La CGT-CRN défend les libertés syndicales et combat toute restriction des libertés démocratiques ou d'expression.

### 4. Être syndiqué.e à la CGT-CRN, c'est aussi le droit de participer à la vie du syndicat et de bénéficier :

- d'une **information régulière** par SMS, par mail, par courrier et sur le site internet de la CGT-CRN (<https://cgtcnr.fr>)

- de diverses **formations syndicales**, pour bien connaître ses droits et les moyens de les défendre,

- d'un **accompagnement individuel et privilégié** avec les élus et les représentants de la CGT-CRN,

- d'un **accès à la démocratie syndicale** : faire valoir ses idées et opinions, débattre, décider ensemble des orientations et élire les responsables du syndicat,

- du droit statutaire à un **temps syndical** ponctuel ou régulier pour participer à une réunion, à une information ou à l'activité syndicale.

**Chaque adhérent CGT-CRN est libre de son niveau d'investissement au sein du syndicat.**

### 5. La CGT-CRN est indépendante financièrement.

La cotisation des adhérents sert à l'expression et au fonctionnement du syndicat (tracts, affiches, déplacements dans les lycées, organisation de réunions, d'actions...).

La cotisation fixée statutairement à **1%** du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus. 66% des cotisations annuelles sont déductibles des impôts.

# Se syndiquer à la CGT-CRN

- C'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé.e et d'être acteur/actrice de son avenir !
- C'est entrer dans un espace de démocratie qui permet de proposer, de débattre et d'élaborer ensemble des pistes d'amélioration de nos conditions de travail.
- C'est participer à la construction d'une force syndicale indispensable pour gagner. Et pour gagner, il faut se mobiliser afin de revendiquer, proposer et négocier. Telle est la démarche originale de la CGT !
- C'est une action qui compte ! C'est vous que cela regarde ! Beaucoup ont eu ou ont besoin de la CGT, maintenant c'est la CGT qui a besoin vous.

La CGT-CRN vous invite donc à prendre votre place dans l'action syndicale, à vous y investir selon vos souhaits et vos possibilités dans le respect et la tolérance



La CGT

Vous avez besoin d'elle

...

Elle a besoin de vous !

## Cotisation : déduction fiscale

66% de votre cotisation annuelle seront **déductibles de votre impôt**. Les syndiqués **non imposables** peuvent prétendre à un **crédit d'impôt égal à 66 %** des cotisations versées qui leur sera **remboursé** (à la différence d'une déduction fiscale qui ne s'applique qu'en diminution des impôts à payer)

### CGT-CRN

Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde - 14000 Caen

Hôtel de région - 5 rue Schuman - 76174 Rouen

Site de Rouen : 02-35-52-31-25

Site de Caen : 02-31-91-21-82

<https://cgtrcn.fr>